

- L'ISBW développera une expertise et des services en matière d'accueil de la personne âgée. Par exemple, la coordination des repas à domicile dans les communes qui n'offrent pas un tel service, l'organisation d'un service de baluchonnage<sup>1</sup>, le partage de bonnes pratiques entre acteurs du secteur, la coordination de taxi social et l'aide au transport, etc.
- La Régie provinciale et l'AIS doivent privilégier une réflexion sur le logement à long terme, tant en terme d'adaptabilité<sup>2</sup> des logements que de leur localisation.
- Les logements "kangourous" et les habitats groupés peuvent constituer des alternatives intéressantes en matière de maintien à domicile. La Province soutiendra la réflexion sur ce type d'hébergement dans ce cadre.
- La Province initiera des partenariats : en s'associant, les communes peuvent développer des structures d'accueil dont le coût sera réparti entre elles, comme l'ont fait les communes de Grez-Doiceau, Chaumont-Gistoux, Beauvechain et Incourt. L'IBW peut devenir un centre d'expertises dans la construction de ce type de grandes infrastructures d'accueil.
- La Province soutiendra la création de centres d'accueil de jour pour les aînés isolés, ou qui vivent avec leurs enfants.
- La Province soutiendra toutes les formes de volontariat, notamment pour les jeunes retraités et les aînés. Le volontariat permet de produire du lien social, sans en être seulement consommateur. Pour permettre aux aînés de rester actifs, de partager leur expérience et leurs compétences, en recréant du lien social, la Province soutiendra différentes actions telles que : le partage d'expertises des aînés et la mise en réseau avec des jeunes ou des entreprises qui se lancent (type « senior consultant »), les services d'échange local (SEL), les jardins partagés, etc.

<sup>1</sup> Le baluchonnage est un service d'aide à domicile au cours duquel une personne expérimentée vient avec son bagage vivre au domicile de l'aidé 24h sur 24, de 1 à 4 jours. Tous les soins sont prodigués comme à l'accoutumée. Cet avantage majeur permet à l'aidé de maintenir son quotidien sans la bousculade d'un changement de lieu ni de rythme.

<sup>2</sup> Il s'agit de penser, dès la conception de nouveaux logements, à des solutions qui faciliteront l'adaptation de ceux-ci à la vie de personnes âgées. Construire adaptable augmente donc indéniablement la valeur et la longévité des logements.